

Le 28 juillet 2025

IMPORTANT
POUR COURRIEL

Madame Marie-Michèle Tessier
Directrice
Direction de l'Évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, Québec
G1R 5V7

**Objet : Projet d'agrandissement du LET de Mont-Laurier
 Commentaire de l'initiateur au rapport d'enquête du BAPE**

Madame,

Comme demandé dans votre correspondance du 3 juillet dernier relative au dossier cite en rubrique, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre vous transmet ses commentaires sur le rapport numéro 387 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) déposé le 10 juin 2025. Nos commentaires se limitent à certains avis formulés par le BAPE et pour lesquels nous désirons apporter notre opinion.

Voici nos commentaires concernant le rapport 387 de la commission d'enquête :

Section 3.3 — Justification de la capacité d'élimination demandée

Avis — *Considérant que l'évaluation des besoins d'élimination de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre n'a pas tenu compte de ses nouvelles pratiques de gestion, rendues possibles par l'acquisition d'un broyeur et ayant entraîné une réduction de 30 % des matières déclarées comme éliminées, la commission d'enquête est d'avis que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs devrait exiger une réévaluation de ces besoins. Cette réévaluation devrait inclure l'autorisation d'une capacité annuelle décroissante, afin de favoriser une réduction progressive et durable des matières résiduelles éliminées.*

Commentaire de la Régie

Les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre en matière d'enfouissement se traduisent par un volume d'enfouissement annuel estimé à 18 750 m.cu. ce qui inclue le recouvrement journalier. La réduction des matières déclarées comme éliminées résultant du broyage a peu d'impact sur les besoins volumétriques globaux de la Régie. La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est un organisme public qui répond aux besoins d'élimination de sa population et ses commerçants et elle a tout avantage à prolonger la durée de vie de son LET pour assurer une pérennité du service. Elle doit aussi répondre aux fluctuations imprévisibles de la génération de matières sur son territoire et estime que la capacité demandée lui donnera la marge de manœuvre nécessaire pour y arriver.

Section 4.3.2 Les effets du projet

Avis — *Considérant la valeur écologique des milieux humides adjacents au ruisseau Villemaire, la dégradation du sous-bassin versant identifiée dans le plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC d'Antoine-Labelle et la possibilité de réduire les volumes d'enfouissement de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) grâce à ses pratiques récentes, la commission d'enquête estime qu'il serait opportun que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs demande à la RIDL de réévaluer la possibilité de limiter la perte de ces milieux en révisant la conception de l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier.*

Commentaire de la Régie

La conception du LET a été réalisée afin de répondre aux besoins de la région pour une période de 35 ans. L'empreinte au sol et la surélévation ont donc été optimisées afin d'atteindre cet objectif. Comme les besoins volumétriques de la Régie sont peu influencés par les opérations de broyage, toute réduction de l'empreinte entraînerait en une perte de volume important, surtout dans le cas du secteur est où se situent les milieux humides, car c'est à cet endroit que la hauteur du LET est maximale, soit environ 19 mètres versus une hauteur d'environ 9 mètres dans le secteur ouest. En d'autres termes, un recul de la limite d'enfouissement à l'est aurait en effet disproportionné sur le volume et les pérennités du site. La Régie considère que son projet respecte les exigences gouvernementales en matière de milieux humides et hydriques.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà mentionné dans les réponses aux questions du MELCCFP, la MRC d'Antoine-Labelle a donné son avis sur le projet de la RIDL et a précisé que celui-ci était conforme au Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC et que celle-ci était favorable au projet. Rappelons que le projet optimisé de la RIDL ne touchera que 5,6 ha de milieux humides, soit moins de 0,3% du bassin versant du ruisseau Villemaire sur une période de 35 ans.

Section 5.2.2.2 Dissimulation des opérations d'enfouissement

Avis — *La commission d'enquête estime qu'en matière d'intégration paysagère, le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier exige une approche dépassant la simple conformité réglementaire, compte tenu de l'importance qu'y accorde la population avoisinante. Les mesures d'atténuation, notamment la dissimulation des opérations d'enfouissement, mériteraient donc d'être renforcées par le biais d'une concertation accrue de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre avec la population concernée, en vue d'en favoriser l'acceptabilité sociale.*

Commentaire de la Régie

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est d'accord de participer à une concertation avec la population avoisinante du LET quant aux mesures de dissimulation des opérations d'enfouissement.

Finalement, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre aimerait porter à votre attention qu'afin de répondre aux questions de la commission d'enquête et de fournir des réponses à leurs demandes, la Régie s'est heurtée à des délais très serrés en ce qui a trait à la remise desdites réponses. En effet, il est fréquemment arrivé d'avoir reçu, par courriel, des demandes du BAPE le vendredi en après-midi et de devoir donner une réponse au plus tard le mardi suivant avant 16h. Comme la plupart des organisations municipales, les bureaux administratifs de la Régie sont fermés les vendredis après-midi.

Vous comprendrez que cette situation n'a pas laissé beaucoup de temps à la Régie pour réponse ou pour valider certains concepts de notre projet avec nos consultants. Certaines de nos réponses auraient peut-être été plus étoffées si nous avions eu plus de temps pour y répondre.

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre espère que ces commentaires vous seront utiles lors de votre analyse et la Régie demeure disponible pour tout autre renseignement additionnel qui pourrait vous être utile.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Jimmy Brisebois
Directeur général et greffier-trésorier

c. c. : M. André Simard, consultant pour la Régie
Mme Dominique Grenier, consultante - Tétratech
M. Martin Pérusse, consultant - Englobe
M. Jean Gascon, président de la Régie